COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 20

Réunion du Bureau Exécutif :	**Mardi 12 avril 2022**
À :	**18h00**
Présidence :	**M. Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN**
Présents :	**MM. Olivier GONCALVES, Vincent PACE, Nicolas PEZZOLI, Noël RIFFAUD**
Excusé(s) :	**MM. Karim ABED, Jérôme CASCALES, Fabrice POREE et Denis SOTO**
Assiste(nt) à la séance :	**M. Maxime APRUZZESE CTRA**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

*****

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 08.03.2022 (PV 19) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*****

OUVERTURE DE LA SEANCE

Cette présente réunion sous la Présidence de Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN s'est déroulée en présentiel à la Ligue et en visioconférence.

Le Président et les membres du Bureau Exécutif de la CRA présentent à Christophe COURET, observateur de la CRA, ainsi qu'à toute sa famille, leurs plus sincères condoléances suite au décès de son frère.

Le Président et les membres du Bureau Exécutif de la CRA félicitent Camille DAAS, Arbitre Assistante Fédérale Féminine de notre Ligue, pour sa désignation en demi-finale de la Coupe de France Féminine en date du 25.03.2022 opposant le FC FLEURY 91 à PARIS SAINT GERMAIN.

*****

POINTS ABORDES

RETOUR SUR LE STAGE INTERLIGUES ARBITRES DE LIGUE DU 01 AU 03.04.2022 A FREJUS

Nicolas PEZZOLI informe la CRA que le déroulement du stage s'est très bien passé et que l'ensemble des participants Arbitres des autres Ligues et de Méditerranée ainsi que les membres de la DTA ont apprécié l'ambiance et le cadre autour de ce rassemblement.
Le Président de la CFA et de la Ligue Éric BORGHINI et Claude COLOMBO membre de la CFA ont participé aux travaux et au repas officiel du 02.04.
La CRA a reçu de la part de Charly MONNIER un mail de remerciements à transmettre à tous les organisateurs pour la réception et l'organisation de ce stage.

STAGE DE PERFECTIONNEMENT JAL DU 19 AU 21.04 CREPS ANTIBES :

Maxime APRUZZESE, CTRA présente à la CRA le programme du stage qui regroupera sur les 3 jours, 25 Jeunes Arbitres de 3 Districts Côte d'Azur, Provence et Var étant soit Jeune Arbitre de Ligue JAL1 au titre de la saison 2019/2020 soit en cours d'examen pratique pour la saison 2021/2022.
Des membres de l'ETRA et le CTRA en assureront l'encadrement.

POINT TESTS PHYSIQUES SAISON 2021/2022 :

La CRA, ayant enregistré l'arrêt médical de l'Arbitre de Ligue Mohamed MEBAREK à la suite d'un accident, a pris note que, ne pouvant effectuer par conséquent le test de rattrapage prévu au cours du stage JAL, il ne pourra régulariser cette épreuve sur la présente saison.
Pour le Candidat JAL Vincent TCHILLIAN ayant obligation d'effectuer les tests technique et physique entrant dans le cadre de l'examen d'Arbitre de Ligue saison 2021/2022 avant le 30.04, la CRA a décidé de convoquer le Jeune Arbitre afin de participer au stage JAL fixé du 19 au 21.04.2022 au CREPS d'ANTIBES au cours duquel il pourra effectuer ces épreuves. Le CTRA Maxime APRUZZESE est chargé de la convocation.

POINT DU POLE PROMOTIONNEL :

Nicolas PEZZOLI responsable du Pôle informe la CRA sur l'épreuve orale que notre candidat F4 Simon AMZALLAG doit passer ce 15.04.

Sur le plan de la formation, les notes issues des épreuves techniques subies par nos participants Arbitres au stage Interligues seront prises en compte pour les tests des candidats potentiels.
Au niveau des épreuves pratiques, l'observation d'un Arbitre Assistant reste à réaliser.
Tout devrait être terminé sur le plan de la validation par la CRA des épreuves de sélection des potentiels candidats aux examens fédéraux bien avant la date limite du dépôt des dossiers de candidatures reportée du 30.04 au 07.05 par la CFA lors de sa dernière réunion.

OPTION ARBITRES ASSISTANTS POUR LES R2 et JAL1R :
24 Arbitres et 4 JALR1 ont répondu à la demande de la CRA afin de connaître ceux qui pourraient prendre l'option Arbitre Assistant lors de la prochaine saison en sachant que des évolutions sur les championnats de N2 ou N3 sont en cours de réalisation.
Une relance sera transmise avant le 20.04 pour une réponse par mail obligatoire avant le 23.04 aux 18 Arbitres R2 et aux 7 JAL1R n'ayant pas répondu à ce jour.

POINT ADMINISTRATIF :
Noël RIFFAUD aborde les points suivants :

- **Effectif Arbitres de Ligue, Candidats et Futsal Ligue au 12.04.2022** = 158 Arbitres
  Enregistrement des arrêts de Rémy DEFERRO, Yacin BIRROU et Mohamed EL KANDOULY
  Cet effectif peut potentiellement passer à 188 avec les candidats.

- **Candidats Ligue saison 2021/2022 quant à la réalisation des épreuves pratiques au 12.04** :
  - pour les candidats JAL = 23
  - pour les candidats R2 = 7
  - Un candidat JAL Vincent TCHILIAN en attente épreuves physique et technique à passer

- **Préparation administrative de la future saison 2022/2023**
  La CRA a fixé au **30.06.2022** la validation et le retour des documents suivants :
  - Dossier médical DMA (informations individuelles validées par service compétitions)
  - Renouvellement et enregistrement de la licence auprès de son club
  - Renvoi de la fiche de renseignements « Arbitre » dématérialisée

- **Dossier des Echanges R1 avec les Ligues d'OCCITANIE et de LAURAFOOT**
  Les CRA de ces 2 Ligues ayant validé notre proposition pour la mise en place de ces échanges en R1, les grilles distances avec leurs clubs étant réalisées, il convient d'en fixer les paramètres maximum «Arbitres-distances et cout » pour finaliser la présentation de ce dossier dans un premier temps à chaque CRA et en cas de validation à chaque instance de Ligue.

AUDITIONS D'ARBITRES RECUS OU CONVOQUES PAR LA CRA :
La CRA a fixé ces auditions pour le mardi 12.04.2022 entre 18h30 à 21h00 en visioconférence et en présentiel à la Ligue.
Les personnes concernées recevront un mail sous 8 jours.

*****

CORRESPONDANCES

En réception :

Rub Em	Date Réception	NOM Emetteur	rub	Motif	Action réalisée
FFF	22-mars	DTA	demande	communication noms Arbitres FUTSAL participants au stage interligues 15-17/04	
FFF	25-mars	DTA	demande	demande de 2 JAL pour les détections Interligues U15 Amiens et Grandvillars	
FFF	4-avr.	DTA	info	copie courrier adressé au candidat F4, convocation épreuve orale le 15/04 en visio	
FFF	7-avr.	DTA	demande	recensement des montants des indemnités arbitrage CRA/CDA actuels et passés	CRA
CDA	13-mars	CDA Var	info	transmission d'une indisponibilité tardive d'Arbitre de Ligue	dési
CDA	12-avr.	CDA Var	demande	Suite arrêt d'arbitrage de Kévin ROBERT demande pour match D1 de 2 Arbitres LMF	
CDA	17-mars	CDA Alpes	demande	désignation les 9-10/04 du JAL Amine EL BELGHITI sur match D1 pour évoluer	dési
CDA	4-avr.	CDA Alpes	demande	désignation les 23-24/04 du JAL Amine EL BELGHITI pour observation en D1	validé
Clubs	17-mars	AS BOUC BEL AIR	demande	changement d'Arbitre demandé sur match du 19/03	aucune suite
Clubs	21-mars	ES FOS	info	club solidaire avec action Arbitres et District de Provence	
Clubs	23-mars	AS CANNES	demande	pour mise à disposition du club des 8 Arbitres pour tournoi les 23-24/04	fonction matchs
Clubs	8-avr.	E.PIV. SERINETTE TOULON	demande	pour mise à disposition du club de son Arbitre pour tournoi les 16-17/04	
Obs	15-mars	COURET Christophe	info	message de remerciements à la suite du décès de son frère	CRA
Arb	10-mars	BELCADI Jules	com	remerciements à CRA pour confiance pour paticipation stage interligues	
Arb	10-mars	DEWOST Claire	com	remerciements à CRA pour confiance pour paticipation stage interligues	
Arb	24-mars	EL KANDOULY Mohamed	info	sera absent le 12/04, indisponible jusqu'à la fin de saison et arrêt arbitrage	dossier
Arb	28-mars	MESSAOUDI Anas	demande	Si reprise arbitrage suite blesssure, demande sur situation fin de saison	dossier
Arb	1-avr.	AMO Alain	demande	Demande suite à son arrêt d'arbitrage de faire son dernier match au centre en R1	
Arb	5-avr.	HALLOULI-ERRAFIK Anouar	dési	Fin de stage en Occitanie, redésignable en LMF le 15/04, transfert Foot2000	serv comp
Arb	5-avr.	TAWA NANA Marie-Noëlle	info	confirmation sur question posée par CRA relative au match du 02/04	CRA
Arb	7-avr.	SMAILI Yacine	Stage JAL	Ne sera pas présent au stage du 19-21/04 en raison d'un rendez-vous médical	CTRA
Arb	8-avr.	DEFERRO Rémy	info	Fait part de sa décision d'arrêter l'arbitrage en raison de ses problèmes de santé	CRA
Arb	9-avr.	GHZAL Choukry	demande	demande de désignation sur match en lien avec son arrêt d'arbitrage	CRA
Arb	11-avr.	MEBAREK Mohamed	info	suite accident et arrêt de 30 jours, il ne pourra effectuer les tests physiques	CRA
Arb	11-avr.	BIRROU Yacin	info	Fait part de sa décision d'arrêter l'arbitrage en raison de son pojet professionnel	CRA
Arb	11-avr.	BERGERON Alexis	info	signalement relatif à l'arrivée tardive d'un Assistant sur un match de CN17	CRA

Réception des certificats ou arrêts médicaux :

Date Réception	Emetteur	Document transmis - information	Action
10-mars	MARTINEZ Dorian	Certificat médical d'arrêt d'arbitrage du 10/03 au 14/03	
11-mars	ADAMCZYK Teddy	Certificat médivcal de prolongation de 30 jours jusqu'au 01/04	
12-mars	KEBIR Gihed	justificatif à recevoir suite maladie	A voir
14-mars	BARHOUMI Bilel	certificat médical de prolongation du 01/02 pour 6 mois au 31/07	dossier
17-mars	KINNOUS Chaib	arrêt de travail cause maladie du 18/03 au 22/03	
18-mars	DERVEAUX Cédric	certificat médical d'arrêt d'arbitrage du 18 au 20/03	
18-mars	BENSAYAH Mohamed	justificatif à recevoir suite maladie les 19-20/03	A voir
24-mars	TIR Sofiane	certificat médical de prolongation de 60 jours jusqu'au 22/05	
24-mars	GUILIANO Lorenzo	certificat médical d'arrêt initial et de prolongation de 21 jours	
24-mars	DAHAS Smaïn	justif médical reçu	
26-mars	KINNOUS Chaib	arrêt de travail cause maladie prolongé jusqu'au 01/04	
27-mars	ADAMCZYK Teddy	certificat médical de prolongation de 15 jours jusqu'au 15/04	
28-mars	MESSAOUDI Anas	certificat médical de prolongation de 30 jours jusqu'au 24/04	
29-mars	SASSI Julien	arrêt et certificat médical de rechute de 60 jours jusqu'au 31/05	
1-avr.	MEJRI Chakib Mohamed	certificat médical d'arrêt jusqu'au 08/04	
1-avr.	BOUSBA Amir	justif médical reçu	
3-avr.	SMAILI Yacine	justificatif à recevoir suite maladie le 03/04	A voir
3-avr.	MARESNI Nabil	certificat médical de prolongation de 60 jours jusqu'au 31/05	

En Emission :

Rub Em	Date Emission	NOM Destinataires	rub	Motif	Action réalisée
CRA	10-mars	Arbitres de Ligue Stage Inter		Décisions CRA participants Arbitres de Ligue aux stages interligues 221/2022	
CRA	10-mars	Présidents de CDA		Décision CRA résultats parties candidats JAL 2019/2020	
CRA	14-mars	Arbitres de Ligue R2 et JAL1R		questionnaires aux Arbitres R2 et JAL1R pour opion Assistant pour 2022/2023	
CRA	14-mars	Arbitres de Ligue JAL	Dési	Demande à tous les JAL de bien vouloir respecter les désignations parues	
LMF	20-mars	Arbitres de Ligue et CDA		Envoi de l'offre d'EKINSPORT sur les tenues Arbitres 2022/2023	
CRA	1-avr.	Arbitres de Ligue en AS et IA		demande sur reprise 2022/2023 année sabbatique/interruption arbitrage	
CRA	6-avr.	Arbitres de Ligue pour test		demande à certains Arbitres les raisons d'absence de test en mars	CTRA
CRA	11-avr.	Présidents de CDA		demande de communication des indemnités d'arbitrage pour Arbitre District	

*****

DECISIONS CRA

DECISION 52 – 12.04.2022 – Validation des épreuves pratiques de Candidats Arbitre de Ligue Féminine et Jeune et nomination des Candidats Admis

A la date du 12.04.2022, le Candidat Jeune Arbitre de Ligue ABED ABDELGHEFFAR et la candidate Arbitre de Ligue Féminine ont pu être observés sur l'épreuve pratique d'admission de leur examen au titre d'Arbitre de Ligue respectivement pour les saisons 2020/2021 et 2019/2020.

1) En application de l'Article 19 du Règlement Intérieur de la CRA de la saison 2020/2021 applicable sur cette décision du fait du report de l'exam en technique réalisé le 29.05.2021 en raison de la crise sanitaire,

Le Candidat Jeune Arbitre de Ligue ayant validé ses tests physiques soit lors du stage de rentrée des Arbitres en date du 23.08.2021, a subi l'épreuve d'admission sur une ou deux observations depuis le début de la saison 2021/2022.

2) En application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur, suite aux deux épreuves pratiques d'admission prévues et réalisées depuis le début de la saison par la Candidate Arbitre de Ligue Féminine Séniors, au vu des résultats transmis par le pôle Observations,

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé les résultats des examens de la saison 2019/2020 du fait de leur report en raison de la crise sanitaire.

Après consultation des différents rapports reçus et de l'avis des observateurs CRA sur ces épreuves pratiques,

Le Bureau Exécutif de la CRA valide l'ensemble des résultats et décide de l'admission de ces candidats :

- **au titre de Jeune Arbitre de Ligue JAL2 : ABED ABDELGHEFFAR.**

- **Au titre de Arbitre de Ligue Féminine R1F : Claire DEWOST**

La CRA proposera au Comité de Direction de Ligue de nommer les Candidats Admis au titre de Jeune Arbitre de Ligue à compter du 12.04.2022.
Ces décisions sont transmises aux Présidents de CDA.

La CRA félicite ces nouveaux Arbitres de 4Ligue pour cette promotion et leur souhaitent une bonne saison 2021/2022.

DECISION 53 – 12.04.2022 – Validation des décotes « NOTE CRA » période du 01 au 31 Mars 2022

La CRA a enregistré les incidences du mécanisme de calcul de la note administrative dite NOTE CRA tel que prévu aux Articles 23 et 67 de son Règlement Intérieur et détaillé à l'Annexe 4.

Les situations de ces décotes sont établies mensuellement et validées lors d'une réunion du Bureau Exécutif de la CRA, chaque Arbitre de Ligue en étant informé individuellement.

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé pour la période du 01 au 31.03.2022 l'ensemble des décotes appliquées par Arbitre et par motif à partir des manquements administratifs constatés et selon les règles précisées dans le protocole de communication remis à chacun.

Ces points de décote imputés à chaque Arbitre de Ligue s'additionneront sur l'ensemble de la saison.

DECISION 54 – 12.04.2022 – Validation de Mesures Administratives prises à l'encontre d'un Arbitre de Ligue à la suite d'une arrivée tardive sur un match U20R.

En date du 04.04.2022, à la suite d'une information parvenue à la Ligue faisant état d'une arrivée tardive à un match de championnat U20R par un Arbitre de Ligue, à savoir un retard de 10 minutes par rapport à l'horaire de présentation normal fixé à 1h00 avant le coup d'envoi pour les officiels sur cette compétition,

La CRA lui a demandé par mail de bien vouloir en expliquer les raisons :

- **Match de championnat U20R =**
  - **Arbitre Assistant de Ligue désigné et ayant officié**

La CRA a enregistré en date du mardi 05.04.2022 la réception de son mail à 16h18 confirmant ainsi son arrivée tardive à 14h10 sur le lieu du match et, d'autre part, la cause liée à un problème matériel quant à ses effets d'arbitrage.

Le Bureau Exécutif de la CRA était réuni ce mardi 12.04.2022 à 19h00 à la Ligue.

Après avoir pris connaissance de ces informations transmises par l'Arbitre,

Considérant qu'il est de la responsabilité d'un Arbitre de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'horaire d'arrivée soit respecté,

Considérant qu'à aucun moment au cours de son déplacement sur les lieux du match, l'Arbitre n'a pris contact avec l'Arbitre central ou assistant pour les prévenir du retard quant à son arrivée au stade,

Considérant que l'Arbitre n'a pas informé la CRA par mail de cet état de fait ainsi que l'absence d'excuses préalables à la constatation de ce manquement vis-à-vis des règles définies dans le cadre de la fonction d'Arbitre,
Et qu'en l'espèce, force est de constater que l'Arbitre de Ligue a manqué à ce devoir,

En application de l'Article 67 de son Règlement Intérieur,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de prononcer la mesure administrative suivante à l'encontre de l'Arbitre concerné par :

- **La non-désignation pour la journée des 07 et 08.05.2022.**

La CRA informera par mail l'Arbitre de Ligue concerné et appliquera les mesures décidées.

DECISION 55 – 12.04.2022 – Validation de Mesures Administratives prises à l'encontre d'un Arbitre de Ligue à la suite de sa non-présentation à une audition en CRA.

La CRA avait décidé lors de sa réunion du 08.03.2022 d'auditionner un Arbitre de Ligue à la suite de la réception en date du 24.02.2022 de 2 rapports d'observation validés par 2 observateurs de la CRA et effectués sur des matchs du 19 et 20.02.2022 sur lesquels ils avaient été respectivement désignés afin observer les Arbitres centraux et dont l'officiel susnommé était présent sur les deux, à savoir :

- **Match du 19.02 : U20R = en tant qu'Arbitre central**
- **Match du 20.02 : R2 = en tant qu'Arbitre Assistant 2**

Hors, la CRA a constaté sur les 2 rapports, des manques importants par rapport à la fonction :

- **Central :**
  - **Le manque de condition physique avec des crampes à la 75°**
  - **Le tutoiement agressif des joueurs mécontents**
  - **Le respect de la fonction de l'assistant 1**
  - **Le constat de l'absence d'écusson, du sifflet et des cartons démontrant un défaut d'implication et de rigueur.**
- **Assistant :**
  - **Techniquement pas dans un grand jour**
  - **Avec des alignements défaillants**
  - **Un manque de motivation à ce poste**

Ces constats ont donc motivé la convocation de la CRA pour une audition ce 12.04.2022 à 18h30 en visioconférence afin d'éviter des déplacements :
Convocation transmise par mail en date du 14.03.2022.

La CRA a pris contact téléphonique avec l'Arbitre de Ligue afin de pouvoir confirmer cette audition. N'ayant eu aucun retour par rapport à la convocation et aucun appel par rapport au lien transmis pour effectuer l'audition en visio, et, n'ayant eu aucune réponse au téléphone de la part de l'Arbitre à la suite de 3 appels à l'heure prévue,

Le Bureau Exécutif de la CRA s'était réuni ce mardi 12.04.2022 à 18h30 à la Ligue.

Constatant l'absence de l'Arbitre à ce rendez-vous, et,

Après avoir échangé sur les informations restituées dans les rapports des Observateurs faisant ressortir un nombre important de manques en regard des devoirs et du respect de la fonction d'Arbitre,

En application de l'Article 67 de son Règlement Intérieur,

Pour le motif de faiblesse manifeste dans sa direction des acteurs en cours de match,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de prononcer la mesure administrative suivante à l'encontre de l'Arbitre concerné par :

- **La non-désignation pour la période comprise entre le 13.04 et le 30.06.2022.**

La CRA informera par mail l'Arbitre de Ligue concerné et appliquera les mesures décidées.
Une décote de la NOTE ADMINISTRATIVE CRA s'appliquera pour absence non excusée devant une commission suite à une convocation en application de l'Article 67 du Règlement Intérieur.

DECISION 56 – 12.04.2022 – Validation de Mesures Administratives prises à l'encontre d'un Arbitre de Ligue à la suite de sa prestation d'assistant

La CRA avait décidé lors de sa réunion du 08.03.2022 d'auditionner un Arbitre de Ligue à la suite de la réception d'une vidéo le concernant dans son activité d'Arbitre Assistant, vidéo visionnée uniquement par les membres du Bureau Exécutif de la CRA lors de sa précédente réunion en date du 16.02.2022.

Les situations visualisées sur cette vidéo en décalage important avec les critères demandés aux Arbitres Assistants lors de la tenue de la touche pour tout match officiel, ont déterminé la volonté de tous les membres du Bureau Exécutif de la CRA pour la programmation d'une audition de l'Arbitre en présentiel à la Ligue.

Ainsi, l'Arbitre de Ligue ayant été régulièrement convoqué par mail en date du 14.03.2022, s'est déplacé à la Ligue ce 12.04.2022 à 19h30.

Le match concerné sur lequel l'Arbitre avait été désigné en tant qu'Arbitre Assistant 2, était sur :

- **Match du 13.02 : U16R**

Le président de la CRA a ainsi demandé à l'Arbitre ainsi qu'à tous les membres de la Commission présents ou en visioconférence de bien vouloir visualiser la vidéo projetée.

La CRA signale les manques importants constatés par rapport à la fonction d'Assistant :

- **Le défaut d'alignement par rapport à la ligne de l'avant-dernier défenseur**
- **L'absence d'un déplacement jusqu'à la ligne de but alors qu'une action s'y déroule à proximité**
- **Le fait de ne pas faire face au terrain pour suivre la reprise du jeu après un but**
- **Le constat d'une course le long de la ligne de touche en tournant le dos au jeu s'en désintéressant complètement**
- **La marque d'une absence de relation arbitrale avec l'Arbitre central.**

A l'issue de la projection de la vidéo, la Commission lui a ainsi demandé pour quelles raisons il avait eu de telles attitudes dans une mission d'Assistant qui est en général très cadrée.

L'Arbitre a expliqué à plusieurs reprises que le jour de ce match, il faisait très froid et qu'il recherchait tous les moyens pour se réchauffer.
De plus, Il a signalé qu'au moment où les prises de vues de cette vidéo ont été effectuées, le score du match était acquis largement par l'équipe locale et qu'il restait quelques minutes de jeu.

La CRA, ayant pris note de l'ensemble de ces remarques, ne peut concevoir son manque d'implication et de motivation dans la mission pour laquelle il avait désigné notamment dans le cadre d'un match de championnat de jeunes Ligue, ces rencontres étant formatrices pour tout acteur joueur, tout dirigeant des clubs ou tout jeune futur arbitre et spectateur.
L'image restituée lors de cette rencontre par ces attitudes n'est pas en phase avec la mission confiée ainsi par rapport à la fonction Arbitre.
De plus, l'Arbitre peut et doit, tout en conservant la tenue officielle d'Arbitre, pouvoir se couvrir pour résister au froid comme cela se passe sur tous les terrains de France.

L'Arbitre de Ligue, invité par le Président de la CRA, à s'exprimer en dernier au cours de cette audition avant de quitter la Ligue, a réitéré les causes effectives du froid sur les mauvaises postures constatées.

En application de l'Article 67 de son Règlement Intérieur,

Pour le motif de faiblesse manifeste dans sa direction des acteurs en cours de match,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de prononcer la mesure administrative suivante à l'encontre de l'Arbitre concerné par :

- **La non-désignation pour la période comprise entre le 13.04 et le 30.06.2022.**

La CRA informera par mail l'Arbitre de Ligue concerné et appliquera les mesures décidées.

*****

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES AU 12.04.2022

Sont en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

ARBITRES	DATES D'ARRÊT
ADAMCZYK Teddy	jusqu'au 15/04
AJJANI Hicham	jusqu'au 31/08
BARHOUMI Bilel	jusqu'au 31/07
GRUT Antoine	jusqu'au 01/05
GUILIANO Lorenzo	jusqu'au 14/04
MARESNI Nabil	jusqu'au 31/05
MEJRI Mohamed Chakib	jusqu'au 15/04
MESSAOUDI Anas	jusqu'au 24/04
MOUDERY Philippe	jusqu'au 30/04
SASSI Julien	jusqu'au 31/05
TIR Sofiane	jusqu'au 22/05
YOUSSEF Walid	jusqu'au 15/04

*****

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 08.05.2022

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace portail des Officiels.
La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

*****

L'ordre du jour ayant été transmis, le Président de séance remercie les membres de la CRA d'avoir pu être présents à cette réunion du 12.04.2022.

*****

Prochaine réunion du Bureau Exécutif CRA Le 03.05.2022

*****

Président de séance
Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN

Secrétaire
Noël RIFFAUD